

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

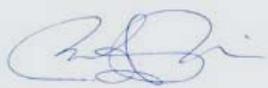
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

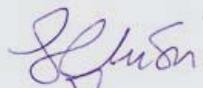
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Benoit Morin, Ph. D., MBA
Président et chef de la direction
(à partir du 4 juin 2018)



Smaranda Ghibu
Présidente par intérim
(jusqu'au 3 juin 2018)
Vice-présidente aux relations
publiques et au secrétariat général



Luc Vermeersch, CPA, CA
Chef de la direction par intérim
(jusqu'au 3 juin 2018)
Vice-président aux finances
et à la gestion des projets stratégiques

Montréal, le 13 juin 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Héma-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 13 juin 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018 BUDGET	2018 RÉEL	2017 RÉEL
REVENUS			
Produits sanguins (note 4)	410 532	406 444	410 839
Subventions du gouvernement du Québec	33 679	28 089	35 559
Produits innovants	11 927	10 716	9 955
Intérêts	191	485	193
Autres	3 475	4 822	3 611
	459 804	450 556	460 157
CHARGES (note 5)			
Produits stables	302 088	264 038	297 833
Produits labiles	125 298	116 800	117 958
Produits innovants	32 418	30 044	31 619
	459 804	410 882	447 410
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE (avant les éléments suivants)	–	39 674	12 747
Remise de l'excédent de l'exercice (note 6)	–	(39 674)	–
Remise de l'excédent de l'exercice précédent (note 6)	–	(11 343)	(16 977)
Arrêt des activités en production cellulaire (note 6)	–	–	(1 404)
INSUFFISANCE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	–	(11 343)	(5 634)
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		11 343	16 977
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE		–	11 343

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018	2017
Pertes de réévaluation cumulées, au début de l'exercice	(1 112)	(13 558)
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	2 079	(1 140)
Cours du change	123	28
Montant reclassé aux résultats		
Dérivés	1 140	13 443
Cours du change	(28)	115
Gains de réévaluation nets de l'exercice	3 314	12 446
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	2 202	(1 112)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 645	3 024
Débiteurs (note 7)	5 082	8 843
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	5 834
Stocks destinés à la vente (note 8)	54 353	56 005
Dérivés	2 079	–
	74 159	73 706
PASSIFS		
Marge de crédit (note 11)	–	20 006
Crédoiteurs et charges à payer (note 9)	34 064	29 967
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	5 674	5 563
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	25 742	–
Dérivés	–	1 140
Dettes (note 12)	42 674	46 809
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	11 487	11 095
	119 641	114 580
DETTE NETTE	(45 482)	(40 874)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	42 107	45 541
Charges payées d'avance	3 165	3 314
Stocks de fournitures	2 412	2 250
	47 684	51 105
EXCÉDENT CUMULÉ	2 202	10 231
Excédent cumulé lié aux activités (note 6)	–	11 343
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	2 202	(1 112)
	2 202	10 231
Obligations contractuelles (note 16)		
Éventualités (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Martine Carré

Présidente du conseil d'administration



Pierre Thivierge, CPA, CA

Président du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018 BUDGET	2018 RÉEL	2017 RÉEL
INSUFFISANCE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	-	(11 343)	(5 634)
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisition	(13 099)	(5 029)	(5 791)
Amortissement	9 692	8 165	8 222
Perte à la disposition et radiation	1	298	472
Produit de disposition	-	-	13
	(3 406)	3 434	2 916
Variation due aux autres actifs non financiers :			
Acquisition des charges payées d'avance		(3 320)	(3 861)
Utilisation des charges payées d'avance		3 469	4 164
Acquisition des stocks de fournitures		(17 327)	(17 543)
Utilisation des stocks de fournitures		17 165	18 223
		(13)	983
Gains de réévaluation nets de l'exercice		3 314	12 446
(Augmentation) diminution de la dette nette	(3 406)	(4 608)	10 711
DETTE NETTE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(40 874)	(40 874)	(51 585)
DETTE NETTE, À LA FIN DE L'EXERCICE	(44 280)	(45 482)	(40 874)

— Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance liée aux activités de l'exercice	(11 343)	(5 634)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 165	8 222
Ajustement de la dette au taux effectif	54	84
Perte à la disposition et radiation d'immobilisations corporelles	298	472
Gain de change non réalisé sur la trésorerie et les éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en devises étrangères	95	144
	(2 731)	3 288
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	3 761	3 097
Stocks destinés à la vente	1 652	(8 343)
Créditeurs et charges à payer	3 572	(11 729)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	111	4 298
Avance du gouvernement du Québec	31 576	(12 069)
Charges payées d'avance	149	303
Stocks de fournitures	(162)	680
Passif au titre des avantages sociaux futurs	392	216
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	38 320	(20 259)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 504)	(6 420)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	–	13
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(4 504)	(6 407)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	(20 006)	20 006
Augmentation de la dette	4 277	15 212
Remboursement de la dette	(8 466)	(17 739)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(24 195)	17 479
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 621	(9 187)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 024	12 211
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	12 645	3 024
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	1 111	1 136
Intérêts reçus	455	192
Acquisition d'immobilisations corporelles financées par les créditeurs et charges à payer	667	142

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Notes complémentaires
aux états financiers**

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38), continue son existence en vertu de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance* (RLRQ, chapitre H-1.1). Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et autres produits biologiques d'origine humaine de qualité. Héma-Québec fonctionne dans un environnement réglementé conformément aux exigences de la *Loi sur les aliments et drogues* (L.R.C. (1985), chapitre F-27) et de ses règlements afférents. Aux fins de sa mission, Héma-Québec répond également aux exigences et règlements de plusieurs normes canadiennes et internationales. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre 1-3), Héma-Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES**Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1^{er} avril 2017, Héma-Québec a adopté prospectivement les cinq nouvelles normes suivantes.

SP 2200, Information relative aux apparentés

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

SP 3210, Actifs

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

SP 3320, Actifs éventuels

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

SP 3380, Droits contractuels

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

SP 3420, Opérations interentités

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière d'Héma-Québec. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Héma-Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations, la valorisation des stocks destinés à la vente, la provision pour équité salariale, la provision pour retrait des activités en production cellulaire ainsi que le passif au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des éléments d'actifs financiers, de passifs financiers ainsi que les dérivés. Leur évaluation dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Clients et autres débiteurs	Coût
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	Coût
Marge de crédit	Coût
Avance du gouvernement du Québec	Coût
Dérivés	Juste valeur
Dettes et intérêts courus à payer	Coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Héma-Québec utilise les instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change. Les gains et les pertes latents sur les contrats de change sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à titre de gain ou perte de change dans les charges à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Elle se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés dans des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers dérivés sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur (la juste valeur des dérivés étant établie en fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement à savoir des prix ou indirectement à savoir des dérivés de prix).

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

**Notes complémentaires
aux états financiers**

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**REVENUS**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisés dans l'exercice dans lequel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont virées aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES**Régimes d'avantages sociaux**

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Certains employés ont également des régimes à cotisations déterminées. De plus, Héma-Québec offre à ses salariés, regroupés sous « autres régimes », certains avantages postérieurs à l'emploi ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance maladie et d'assurance vie.

Le coût des avantages de retraite de l'exercice est calculé de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Il est déterminé par le coût net des avantages pour les services rendus de l'exercice, l'amortissement des gains et pertes actuariels ainsi que les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs moins le rendement prévu des actifs des régimes. Les modifications apportées aux régimes entraînent un coût des services rendus antérieurement qui est constaté comme charge dans l'exercice au cours duquel les modifications ont été apportées.

Les obligations au titre des avantages sociaux futurs sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les taux d'inflation, les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et l'évolution des coûts des soins de santé.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement prévu des actifs, ces derniers sont évalués selon la méthode de la valeur liée au marché lissée sur une période de cinq ans.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, de l'écart entre l'expérience du régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, ainsi que des modifications à ces hypothèses. Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants.

Lorsque l'excédent de la valeur ajustée de l'actif au titre des prestations constituées (soit la valeur de l'actif au titre des prestations constituées diminuée des pertes actuarielles nettes non amorties) est supérieur à l'avantage futur escompté (soit tout excédent susceptible d'être retiré ou toute réduction des cotisations futures) une provision pour moins-value est comptabilisée.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté dans l'état de la situation financière et représente, à la fin de l'exercice, la différence entre la valeur des obligations au titre des avantages sociaux futurs et la valeur des actifs du régime, à laquelle sont soustraits les gains et pertes actuariels non amortis et la provision pour moins-value.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

ACTIFS FINANCIERS

Notes complémentaires
aux états financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter, dans le poste trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de trésorerie lorsqu'ils sont détenus auprès de la même institution.

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente se composent des stocks de produits sanguins (labiles et stables) et de produits innovants (sang de cordon, tissus humains et lait maternel). Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur recouvrable nette correspond au prix de vente estimatif moins les charges liées à la vente.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées au taux de change mensuel moyen. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière tandis que les éléments non monétaires sont évalués au taux de change mensuel moyen historique. Les fluctuations du cours du change donnent lieu à des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à titre de gain ou perte de change dans les charges à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

PASSIFS

Avance du gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirme annuellement à Héma-Québec un niveau budgétaire pour l'acquisition de produits sanguins par les établissements hospitaliers. Ainsi, Héma-Québec comptabilise, au poste avance du gouvernement du Québec, les montants versés par le MSSS, lequel agit à titre de tiers payeur pour l'achat de produits labiles et stables, en lieu et place des établissements. Tout versement inférieur aux ventes de produits sanguins aux établissements devient une somme à recevoir du gouvernement alors que tout versement supérieur aux ventes de produits sanguins aux établissements fait l'objet d'une récupération du trop versé, selon un échéancier convenu entre le MSSS et Héma-Québec.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers d'Héma-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service aux durées suivantes :

Bâtiment, améliorations au bâtiment et autres	entre 10 et 25 ans
Matériel roulant et équipement	5 et 10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 et 10 ans
Équipement informatique et logiciel	3 ans
Développement informatique	5 et 7 ans

**Notes complémentaires
aux états financiers**

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (suite)**Immobilisations corporelles (suite)**

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou en développement ne sont pas amortis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter cette baisse de valeur. Les moins-values sont passées en charges de l'exercice courant à l'état des résultats et de l'excédent cumulé et aucune reprise sur la réduction de valeur n'est constatée ultérieurement.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. PRODUITS SANGUINS

Les tarifs budgétaires pour l'ensemble des produits sanguins sont déposés annuellement auprès de SigmaSanté qui est le groupe d'approvisionnement commun désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à la section VI de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*. Après consultation auprès du Comité de gestion, de l'approvisionnement et du financement du système du sang (CGAF), les tarifs budgétaires sont entérinés par SigmaSanté. Le CGAF est un comité consultatif pour la Direction de la biovigilance, laquelle relève de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire. Le CGAF a pour rôle de faire des recommandations portant sur les questions financières et comptables entourant l'approvisionnement en produits sanguins.

5. CHARGES

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

				2018	2017
	PRODUITS STABLES	PRODUITS LABILES	PRODUITS INNOVANTS	TOTAL	TOTAL
Produits stables	224 727	–	–	224 727	264 735
Salaires et charges sociales	5 368	82 573	11 255	99 196	97 983
Fournitures médicales et de collectes	2 107	22 070	5 961	30 138	31 728
Immeuble et locaux	597	9 847	171	10 615	11 149
Amortissement des immobilisations corporelles	965	6 830	370	8 165	8 222
Perte de change	7 884	36	201	8 121	12 233
Achat sang de cordon, cellules souches, produits labiles et tissus humains	–	2	4 923	4 925	5 475
Transport et livraison	80	3 991	710	4 781	4 712
Services achetés	7 508	(8 810)	5 086	3 784	3 438
Publicité et relations publiques	10	3 251	228	3 489	3 774
Technologie de l'information	1	3 315	11	3 327	3 307
Intérêts sur dette à long terme	–	977	–	977	1 118
Assurances	–	668	–	668	734
Autres intérêts et frais de banque	–	295	27	322	254
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	–	298	–	298	53
Autres charges	200	5 112	1 086	6 398	6 362
Sous-total	249 447	130 455	30 029	409 931	455 277
Plasma pour fractionnement*	13 399	(13 399)	–	–	–
Variation des stocks**	1 192	(256)	15	951	(7 867)
Total	264 038	116 800	30 044	410 882	447 410

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

*Certaines charges engagées pour l'extraction du plasma du sang total sont réallouées aux produits stables en fonction des litres de plasma expédiés au fractionnateur.

**La variation des stocks inclut les produits stables, le plasma pour fractionnement, les produits labiles, le sang de cordon, les tissus humains et le lait maternel.

**Notes complémentaires
aux états financiers**

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

6. EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*, tout surplus de financement découlant de l'application des tarifs est versé au fonds général du fonds consolidé du revenu, à moins d'une entente préalable entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et Héma-Québec visant l'utilisation du surplus.

Dans sa lettre du 20 décembre 2017, le ministre de la Santé et des Services sociaux nous informe que, dorénavant, les surplus cumulés d'un exercice financier doivent être utilisés au financement de l'exercice financier subséquent, et ce, tant que le MSSS ne nous signifiera pas une orientation différente à ce sujet. Ainsi, la récupération de l'excédent de l'exercice de 39,674 millions de dollars est faite en réduction des avances servant à financer les ventes de produits labiles et stables du prochain exercice.

Héma-Québec a également remis l'excédent cumulé lié aux activités au 31 mars 2017 de 11,343 millions de dollars tel que l'a demandé le ministre de la Santé et des Services sociaux (16,977 millions de dollars en 2017). Cette récupération est faite en réduction des avances servant à financer les ventes de produits labiles et stables.

De plus, en mars 2017, Héma-Québec avait pris la décision de mettre fin à ses activités de production cellulaire. Les montants estimés, engagés et radiés totalisaient 1,404 millions de dollars et sont présentés distinctement à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

7. DÉBITEURS

	2018	2017
Taxes à la consommation	1 643	2 144
Clients	1 910	2 280
Autres débiteurs	1 529	4 419
	5 082	8 843

8. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2018	2017
Produits stables	31 390	36 553
Plasma pour fractionnement	17 931	14 546
Produits labiles	3 011	2 870
Sang de cordon	1 016	1 083
Tissus humains	904	932
Lait maternel	101	21
	54 353	56 005

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
Fournisseurs	17 527	14 081
Salaires et vacances à payer	12 769	13 078
Charges sociales	2 716	1 737
Revenus reportés	981	999
Intérêts courus à payer	71	72
	34 064	29 967

10. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

En décembre 2017, le MSSS a autorisé Héma-Québec à reporter le solde excédentaire de subvention et à l'utiliser uniquement aux fins prévues. Les variations s'expliquent comme suit :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	5 563	1 265
Subventions octroyées	33 763	41 122
Virement aux revenus : produits Synagis et autres services	(28 089)	(30 859)
Financement supplémentaire pour les régimes de retraite	–	(4 700)
Récupération du MSSS	(5 563)	(1 265)
Solde à la fin de l'exercice	5 674	5 563

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. FACILITÉS DE CRÉDIT

Héma-Québec est autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à instituer un régime d'emprunts en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce régime d'emprunts permet à Héma-Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier. Le montant autorisé pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 vise à combler les besoins n'excédant pas 94,6 millions de dollars et le montant autorisé pour le régime précédent prenant fin le 31 mars 2018 était de 94,6 millions de dollars. Les emprunts prévus dans le cadre de ces régimes servent principalement au financement des découverts bancaires, à l'acquisition et au renouvellement d'actifs, au renouvellement de prêts et à la mise en place de projets visant l'amélioration de la sécurité des produits. Les conditions d'emprunts se font à des taux similaires ou équivalents à ceux du gouvernement du Québec. En vertu de ce régime, Héma-Québec n'a aucun emprunt sur la marge de crédit au 31 mars 2018 (20 millions de dollars au 31 mars 2017).

Héma-Québec dispose aussi d'une marge de crédit rotative de 15 millions de dollars auprès d'une institution financière dont les conditions peuvent être modifiées au gré de la banque. Cette marge de crédit est remboursable à tout moment et n'était pas utilisée en date du 31 mars 2017 et 2018.

12. DETTES

	2018	2017
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 583 (capital seulement) (602 en 2017), à taux fixes variant de 1,24 % à 3,09 % (1,24 % à 3,09 % en 2017), échéant entre 2019 et 2028	29 921	32 574
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 124 (capital seulement) (124 en 2017), à taux fixes variant de 1,80 % à 3,93 % (1,80 % à 3,93 % en 2017), renouvelables entre 2020 et 2023 et échéant entre 2024 et 2031	12 753	14 235
	42 674	46 809

Les remboursements en capital de la dette au cours des prochains exercices reflètent l'hypothèse du renouvellement aux mêmes conditions :

2019	8 105
2020	7 331
2021	5 914
2022	5 206
2023	4 255
2024 et suivantes	11 863

**Notes complémentaires
aux états financiers**

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite et d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi. Les régimes de retraite ont fait l'objet d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2015. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs présentées au 31 mars 2018 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur les dernières évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des dernières années précédant le départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2016. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2018 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur cette dernière évaluation actuarielle.

Héma-Québec a également des régimes à cotisations déterminées dont l'engagement est limité à la valeur totale des comptes individuels des participants en vertu des régimes.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants soit 11 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 13 ans pour le régime de retraite des employés non syndiqués, 6 ans pour le régime supplémentaire, 15 ans pour les régimes d'assurance vie et des soins médicaux et 2 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi.

CLASSIFICATION DU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2018	2017
Régimes de retraite	4 807	4 519
Autres régimes	6 680	6 576
Total du passif au titre des avantages sociaux futurs	11 487	11 095

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2018		2017	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite	242 663	–	219 133	–
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	228 178	5 674	212 191	5 614
Situation d'excédent (déficit)	14 485	(5 674)	6 942	(5 614)
Gain actuariel non amorti	(7 811)	(1 006)	(2 416)	(962)
Provision pour moins-value	(11 481)	–	(9 045)	–
Passif au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	(4 807)	(6 680)	(4 519)	(6 576)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2018		2017	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, au début de l'exercice	212 191	5 614	192 008	5 852
Coût des avantages pour services rendus	11 904	3 454	11 318	3 404
Intérêts débiteurs sur l'obligation	11 246	96	10 315	92
Prestations versées	(7 098)	(3 446)	(7 621)	(3 584)
Perte (gain) actuarielle	(65)	(44)	6 171	(150)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	228 178	5 674	212 191	5 614

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE

	2018		2017	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice	219 133	–	196 163	–
Cotisations versées par l'employeur	8 661	–	9 099	–
Cotisations versées par les employés	5 413	–	5 036	–
Rendement prévu sur les actifs	11 799	–	10 751	–
Prestations versées	(7 098)	–	(7 621)	–
Gain actuariel sur les actifs	4 755	–	5 705	–
Actifs des régimes de retraite, à la fin de l'exercice	242 663	–	219 133	–

VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS DES RÉGIMES AU 31 MARS

	2018		2017	
Obligations	63 708	26 %	60 803	27 %
Actions	44 652	18 %	50 035	22 %
Autres	135 101	56 %	115 403	51 %
Total	243 461	100 %	226 241	100 %

RENDEMENT RÉEL SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

	2018	2017
Rendement prévu des actifs	11 799	10 751
Rendement réel des actifs	16 554	16 456
Gain actuariel sur les actifs	4 755	5 705
Taux de rendement réel	7,44 %	8,25 %

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

Notes complémentaires
aux états financiersExercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)**13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)****COÛT DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE L'EXERCICE**

	2018		2017	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût net des avantages pour services rendus	6 491	3 454	6 282	3 404
Amortissement des pertes actuarielles	575	–	553	–
Variation de la provision pour moins-value	2 436	–	3 004	–
Coût au titre des avantages	9 502	3 454	9 839	3 404
Intérêts débiteurs sur l'obligation	11 246	96	10 315	92
Rendement prévu des actifs	(11 799)	–	(10 751)	–
Intérêts au titre des avantages	(553)	96	(436)	92
Coût total au titre des avantages	8 949	3 550	9 403	3 496

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2018		2017	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars				
Taux d'actualisation	5,30 %	2,80 %	5,30 %	2,70 %
Taux de croissance de la rémunération	3,40 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %
Taux d'inflation	2,15 %	–	2,15 %	–
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 mars				
Taux d'actualisation régime des employés syndiqués	5,30 %	2,70 %	5,35 %	2,50 %
Taux d'actualisation régime des employés non syndiqués	5,30 %	2,70 %	5,45 %	2,50 %
Taux de rendement prévu des actifs :				
Régime des employés syndiqués	5,30 %	–	5,35 %	–
Régime des employés non syndiqués	5,30 %	–	5,45 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,40 %	3,40 %	3,45 %	3,45 %
Facteurs démographiques				
Mortalité	CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B		CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B	

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2018							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	47 440	30 028	4 711	12 833	16 541	113 693
Acquisitions	–	1 703	1 391	46	803	1 086	5 029
Dispositions et radiation	–	(230)	(1 189)	(2)	(708)	–	(2 129)
Solde à la fin*	2 140	48 913	30 230	4 755	12 928	17 627	116 593
Amortissement cumulé							
Solde de début	–	25 997	18 051	4 174	10 988	8 942	68 152
Amortissement de l'exercice	–	2 500	2 523	98	1 131	1 913	8 165
Dispositions et radiation	–	(26)	(1 101)	–	(704)	–	(1 831)
Solde à la fin	–	28 471	19 473	4 272	11 415	10 855	74 486
Valeur comptable nette	2 140	20 442	10 757	483	1 513	6 772	42 107

2017							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	47 078	28 086	4 660	12 942	15 232	110 138
Acquisitions	–	801	2 937	105	639	1 309	5 791
Dispositions et radiation	–	(439)	(995)	(54)	(748)	–	(2 236)
Solde à la fin*	2 140	47 440	30 028	4 711	12 833	16 541	113 693
Amortissement cumulé							
Solde de début	–	23 586	16 470	4 088	10 534	7 003	61 681
Amortissement de l'exercice	–	2 541	2 432	108	1 202	1 939	8 222
Dispositions et radiation	–	(130)	(851)	(22)	(748)	–	(1 751)
Solde à la fin	–	25 997	18 051	4 174	10 988	8 942	68 152
Valeur comptable nette	2 140	21 443	11 977	537	1 845	7 599	45 541

*Le solde à la fin inclut les immobilisations corporelles en cours de développement suivantes :

	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
2018	–	1 151	931	–	176	738	2 996
2017	–	135	1 238	–	154	475	2 002

**Notes complémentaires
aux états financiers**

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

15. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques**

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec est exposée à différents risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

I. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une entité manque à l'une de ses obligations liées à un instrument financier et, de ce fait, amène l'autre entité à subir une perte financière. Héma-Québec est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leur obligation financière, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligation financière de tierces parties ayant des caractéristiques similaires et économiques qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers d'Héma-Québec qui sont exposés à un risque de crédit comprennent les postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit lié au poste trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable aux clients est limité puisque ces derniers sont principalement des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces créances sont recouvrables au cours de l'exercice subséquent.

Les autres débiteurs incluent principalement des montants à recevoir en vertu d'ententes contractuelles avec des fournisseurs. Le risque de crédit est limité puisque ces montants à recevoir sont prévus aux contrats et qu'Héma-Québec a respecté ses obligations d'achat. Ces montants sont recouvrables dans les 60 jours suivant la fin d'exercice.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des instruments financiers d'Héma-Québec exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé et totalise 16,1 millions de dollars (15,6 millions de dollars en 2017). Aucun de ces instruments financiers n'est déprécié et la direction estime que la qualité du crédit de tous les instruments qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance est bonne à la date des états financiers.

II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Héma-Québec ne dispose pas des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'Héma-Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

Héma-Québec gère activement le solde de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie qui découlent de son exploitation et considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les facilités de crédit sont présentées à la note 11.

15. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

II. Risque de liquidité (suite)

Au 31 mars 2018 et 2017, les échéances contractuelles des passifs financiers sont les suivantes :

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2018					
	2019	2020	2021 ET SUIVANTES	TOTAL	VALEUR COMPTABLE
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	30 296	–	–	30 296	30 296
Avance du gouvernement du Québec	25 742	–	–	25 742	25 742
Intérêts sur les dettes	973	803	2 354	4 130	3 945
Dettes	8 105	7 331	27 238	42 674	42 859
Total des instruments financiers non dérivés	65 116	8 134	29 592	102 842	102 842
2017					
	2018	2019	2020 ET SUIVANTES	TOTAL	VALEUR COMPTABLE
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	27 159	–	–	27 159	27 159
Marge de crédit	20 006	–	–	20 006	20 006
Intérêts sur les dettes	1 032	862	2 805	4 699	4 483
Dettes	8 411	7 499	30 899	46 809	47 025
Total des instruments financiers non dérivés	56 608	8 361	33 704	98 673	98 673
Instruments financiers dérivés	1 140	–	–	1 140	1 140
Total des instruments financiers	57 748	8 361	33 704	99 813	99 813

III. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Héma-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variation des taux d'intérêt du marché.

Héma-Québec est assujettie à un risque de flux de trésorerie en ce qui concerne l'utilisation de sa marge de crédit portant intérêt à un taux variable. Héma-Québec juge qu'elle est peu exposée à ce risque.

Les dettes d'Héma-Québec portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt, relativement aux flux de trésorerie, auquel Héma-Québec est exposée est minime puisqu'Héma-Québec n'a pas l'intention de les rembourser avant l'échéance.

**Notes complémentaires
aux états financiers**

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

15. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**III. Risque de marché (suite)***Risque de change :*

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec réalise ses achats de produits stables essentiellement en dollars américains et est donc exposée aux fluctuations de cette devise. Héma-Québec s'est dotée d'une politique de gestion de risque de change et a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change notamment par contrats de change. Afin de gérer le risque de change afférent à l'achat de produits stables, de fournitures médicales et de collectes, de cellules souches, de sang de cordon et de tissus humains, Héma-Québec s'est engagée à acheter des devises américaines pour couvrir 90 % de ses besoins estimés en devises, par 26 contrats de change pour un montant de 156 millions de dollars américains au taux de 1,276 pour la période du 3 avril 2018 au 14 mars 2019 (en 2017, 26 contrats de change pour un montant de 158,6 millions de dollars au taux de 1,337 pour la période du 3 avril 2017 au 15 mars 2018).

Au 31 mars 2018, des gains non réalisés sur les contrats de change au montant de 2 millions de dollars sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation (pertes non réalisées de 1 million de dollars au 31 mars 2017) et elles sont évaluées en fonction de l'écart entre les taux d'achat des devises selon les contrats de change et le taux de 1,2894 non ajusté coté sur un marché actif pour des instruments identiques (1,3299 au 31 mars 2017).

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers libellés en devises :

	2018	2017
DOLLARS AMÉRICAINS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 863	455
Clients et autres débiteurs	897	2 604
Fournisseurs	4 145	1 313
EURO		
Fournisseurs	152	61
AURES DEVICES		
Fournisseurs	8	-

Une variation du cours du dollar américain de 5 % (2 % en 2017), correspondant à la volatilité observée sur le marché au cours des 12 derniers mois, n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités ni sur les gains et pertes de réévaluation en s'appuyant sur les actifs et passifs financiers libellés en devises détenus par Héma-Québec à la date des états financiers.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Héma-Québec | Rapport annuel 2017-2018

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des 20 prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, des options de renouvellement pouvant aller jusqu'à 10 ans. Les charges de loyers de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élèvent à 3,3 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2017) pour les locaux.

Notes complémentaires aux états financiers

Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme totalisent 37,4 millions de dollars (35 millions de dollars au 31 mars 2017) et s'établissent comme suit :

Exercice clos le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont
en milliers de dollars, sauf
indication contraire)

2019	3 461
2020	2 991
2021	2 989
2022	2 986
2023	2 885
2024 et suivantes	22 133

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, Héma-Québec est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'Héma-Québec.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Héma-Québec est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président et chef de la direction d'Héma-Québec.

Héma-Québec n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec, de même que la communication aux employés des règles d'éthique et du *Code de conduite* de celle-ci, afin d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires de l'entreprise, dans le respect des lois et règlements qui la régissent. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et directives d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés par l'entremise de son Comité de vérification, lequel est composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ou de l'une de ses filiales. Il incombe au Comité de vérification de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie, et de recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers consolidés. Le Comité de vérification rencontre la Direction, les auditeurs indépendants et le vérificateur interne afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Les auditeurs indépendants et le vérificateur interne ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2017 et 2016 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

/s/ Michael D. Penner
Président du Conseil d'administration

/s/ Éric Martel
Président-directeur général

/s/ Lise Croteau
Vice-présidente exécutive et
chef de la direction financière

Montréal, Québec
Le 16 février 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Ministre des Finances du Québec,

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Hydro-Québec, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2017 et 2016 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables expliqués à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.²

/s/ Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Vérificatrice générale du Québec

Montréal, Québec
Le 16 février 2018

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110618
2. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A129122

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2017	2016
Produits		13 468	13 339
Charges			
Exploitation		2 664	2 671
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	2, 18	(322)	(233)
Achats d'électricité et de combustible		2 005	1 866
Amortissement	4	2 686	2 597
Taxes	5	1 076	1 045
		8 109	7 946
Bénéfice avant frais financiers		5 359	5 393
Frais financiers	6	2 513	2 532
Bénéfice net		2 846	2 861

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2017	2016
Bénéfice net		2 846	2 861
Autres éléments du résultat étendu	16		
Variation nette des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	15	(271)	(368)
Variation nette des avantages sociaux futurs	18	(387)	(121)
Écarts de conversion des états financiers des établissements à l'étranger		(2)	3
		(660)	(486)
Résultat étendu		2 186	2 375

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2017	2016
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		537	1 243
Placements temporaires		1 112	2 184
Clients et autres débiteurs	15	2 486	2 049
Instruments dérivés	15	69	100
Actifs réglementaires	3	124	123
Matériaux, combustible et fournitures		228	219
		4 556	5 918
Immobilisations corporelles	7	63 990	62 691
Actifs incorporels	8	871	938
Placements	9	890	884
Instruments dérivés	15	19	284
Actifs réglementaires	3	4 717	4 237
Autres actifs	10	687	215
		75 730	75 167
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		8	7
Créditeurs et charges à payer		2 508	2 199
Dividende à payer	16	2 135	2 146
Intérêts courus		895	894
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	65	86
Instruments dérivés	15	187	152
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	1 183	1 398
		6 981	6 882
Dette à long terme	12	43 825	44 218
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	799	774
Instruments dérivés	15	22	13
Passifs réglementaires	3	366	381
Autres passifs	13	3 731	2 902
Dette à perpétuité	14	251	293
		55 975	55 463
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		17 972	17 261
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(2 591)	(1 931)
		19 755	19 704
		75 730	75 167
Engagements et éventualités	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Michelle Cormier
Présidente du Comité de vérification

/s/ Michael D. Penner
Président du Conseil d'administration

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2017		4 374	17 261	(1 931)	19 704
Bénéfice net		–	2 846	–	2 846
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	(660)	(660)
Dividende	16	–	(2 135)	–	(2 135)
Solde au 31 décembre 2017		4 374	17 972	(2 591)	19 755
Solde au 1 ^{er} janvier 2016		4 374	16 546	(1 445)	19 475
Bénéfice net		–	2 861	–	2 861
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	(486)	(486)
Dividende	16	–	(2 146)	–	(2 146)
Solde au 31 décembre 2016		4 374	17 261	(1 931)	19 704

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2017	2016
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 846	2 861
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 686	2 597
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		190	173
Déficit du coût net constaté par rapport aux sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		(200)	(146)
Autres		470	299
Actifs et passifs réglementaires		(175)	(301)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	17	(239)	21
		5 578	5 504
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(3 647)	(3 363)
Ajouts aux actifs incorporels		(107)	(97)
Variation nette des placements temporaires et du fonds d'amortissement	10	492	(272)
Autres		15	39
		(3 247)	(3 693)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		1 207	2 011
Remboursement de dette à long terme		(1 417)	(1 927)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		4 964	10 312
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit		(5 596)	(11 093)
Variation nette des emprunts		(8)	(6)
Dividende versé		(2 146)	(2 360)
Autres		(31)	(137)
		(3 027)	(3 200)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(10)	(16)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(706)	(1 405)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 243	2 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		537	1 243
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	17		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

Note 1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »).

La Direction est d'avis que ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec.

La Direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 16 février 2018, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie de l'énergie (la « Régie ») la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification. En vertu d'un mécanisme de traitement des écarts de rendement appliqué depuis 2017, tout rendement excédentaire par rapport au rendement autorisé du Transporteur et du Distributeur est partagé avec la clientèle, à raison de 50 % pour les premiers 100 points de base d'écart et de 75 % pour toute tranche au-delà de ce seuil.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou de devoir régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Si le Transporteur ou le Distributeur détermine qu'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouverts dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. S'il est probable que le Transporteur ou le Distributeur devra rembourser des montants à la clientèle, ou si des coûts ont été recouverts alors qu'ils seront engagés ultérieurement, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les placements dans les coentreprises sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net des coentreprises qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats des coentreprises est comptabilisée dans les résultats. Les dividendes reçus des coentreprises sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la Direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, qui comprennent des montants estimés pour l'électricité livrée mais non facturée, la valeur comptable des actifs et passifs réglementaires, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de la charge d'amortissement ainsi que les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les passifs au titre des avantages sociaux futurs. Ces taux reposent sur des hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

PRODUITS

Hydro-Québec approvisionne le marché québécois en électricité et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros au Canada et aux États-Unis. Elle effectue également des transactions d'arbitrage. Les produits des ventes d'électricité et des transactions d'arbitrage sont comptabilisés à la livraison. Les transactions d'arbitrage sont comptabilisées après déduction des achats d'électricité afférents.

Les produits comprennent également certains montants qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de la clientèle ou qu'elle doit lui remettre ultérieurement. Ces montants concernent notamment les coûts d'approvisionnement en électricité et les revenus liés aux aléas climatiques. Ces éléments donnent lieu à des actifs et passifs financiers qui sont présentés soit dans les postes Clients et autres débiteurs et Autres actifs, soit dans les postes Crédeurs et charges à payer et Autres passifs, selon leur échéance.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou les biens, livrés.

CONVERSION DES DEVICES

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente, sont constitués d'instruments du marché monétaire dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les intérêts sur ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

DÉBITEURS – CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Celle-ci est établie en fonction du statut des dossiers clients et de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes. Les débiteurs sont radiés dans la période au cours de laquelle les comptes sont jugés irrécouvrables.

AUTRES DÉBITEURS ET PASSIFS FINANCIERS

Les autres débiteurs présentés sous Clients et autres débiteurs, les débiteurs présentés sous Autres actifs ainsi que les obligations à long terme détenues dans le fonds d'amortissement et le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, également présentés dans ce poste, diminués des pertes de valeur s'il y a lieu, de même que les passifs financiers présentés sous Créditeurs et charges à payer et Autres passifs, les emprunts, le dividende à payer, les intérêts courus, la dette à long terme et la dette à perpétuité, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais d'émission ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Sont présentés dans le bilan les soldes nets des instruments dérivés transigés avec une même contrepartie qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire, déduction faite de la trésorerie reçue ou versée en vertu d'ententes d'échange de garanties, et pour lesquels les conditions permettant la compensation sont réunies.

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques d'affaires, Hydro-Québec a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs ou à des passifs précis présentés dans le bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, tandis que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, dans le poste qui sera touché par l'élément couvert.

Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est expiré, vendu, résilié ou exercé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes cumulés antérieurement dans les Autres éléments du résultat étendu continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, ou s'il devient probable que les transactions futures couvertes ne se réaliseront pas, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Les flux de trésorerie attribuables aux instruments dérivés désignés comme couvertures sont présentés dans l'état des flux de trésorerie selon le même classement que l'élément couvert.

Hydro-Québec évalue ses contrats pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un dérivé ou s'ils comportent un dérivé incorporé qui doit être séparé de son contrat hôte. Si tel est le cas, le contrat ou le dérivé incorporé en question est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan.

Tous les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement net et dont le prix est étroitement lié à l'élément non financier acheté ou vendu sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels Hydro-Québec peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- niveau 3 : données non observables.

MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, de même que celle des ententes conclues avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement et correspondant à la définition d'un passif, sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40-120 ans
Production thermique	15-50 ans
Postes et lignes de transport	30-85 ans
Postes et lignes de distribution	25-70 ans
Autres immobilisations corporelles	5-50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est comptabilisé dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location-acquisition, qui ont pour effet de transférer à Hydro-Québec la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont présentés dans le poste Immobilisations corporelles. Ils sont comptabilisés à la date de leur entrée en vigueur, soit à la juste valeur du bien loué, soit, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. Les contrats de location-acquisition sont amortis sur la durée de vie utile de l'actif ou sur la durée du contrat, si celle-ci est moindre.

Les paiements relatifs aux contrats de location-exploitation, en vertu desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, sont comptabilisés dans les résultats pendant toute la durée du contrat.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé s'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Le cas échéant, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, soit les logiciels et licences ainsi que les brevets, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3-10 ans
Brevets	20 ans

FRAIS FINANCIERS CAPITALISÉS

Les frais financiers capitalisés dans les immobilisations en cours et dans les logiciels développés en interne sont établis en fonction du coût des capitaux empruntés et sont comptabilisés en réduction des frais financiers dans les résultats consolidés. Les frais financiers capitalisés liés à des activités à tarifs réglementés de transport ou de distribution tiennent également compte du rendement des capitaux propres des activités visées. La partie qui correspond au rendement des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables si des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière (le « Régime de retraite ») ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (collectivement, les « Autres régimes »).

RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

Hydro-Québec comptabilise ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite après déduction de la juste valeur de leur actif respectif.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et tiennent compte du montant et des différentes échéances de paiement des prestations projetées de chaque régime.
- Les gains et les pertes actuariels sont initialement comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le coût des (crédit pour les) services passés découlant des modifications au Régime de retraite et aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite est initialement comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, ce coût est amorti dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à la juste valeur des autres catégories d'actifs.

La composante du coût net constaté de l'exercice qui correspond au coût des services rendus est comptabilisée dans le poste Charges d'exploitation, déduction faite du montant capitalisé dans les actifs.

Les intérêts sur les obligations, le rendement prévu des actifs, l'amortissement de la perte actuarielle nette et l'amortissement du coût des (crédit pour les) services passés sont comptabilisés dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces composantes ne sont plus capitalisées dans les actifs.

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent notamment un régime d'assurance salaire en cas d'invalidité de longue durée qui prévoit le versement de prestations déterminées à long terme.

Le coût et l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où survient l'événement donnant naissance à l'obligation de verser des prestations. Le coût de ces avantages, y compris la totalité des gains et des pertes actuariels afférents, est comptabilisé dans les résultats de la période.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro-Québec comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le montant correspondant est soit ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause, soit déduit jusqu'à concurrence de sa valeur comptable, tout excédent étant alors comptabilisé dans les résultats. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les coûts réels engagés pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont portés en diminution des passifs. Lors du règlement final d'une telle obligation, l'écart entre le solde de l'obligation et le coût réel engagé est comptabilisé à titre de gain ou de perte dans les résultats.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service. Hydro-Québec revise périodiquement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

ENTENTES CONCLUES AVEC DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement. S'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Par ailleurs, à titre de société d'État du gouvernement du Québec, Hydro-Québec fournit à celui-ci des données financières établies sur la base des Normes internationales d'information financière aux fins de la préparation par le gouvernement de ses états financiers consolidés.

Note 2 Modifications de conventions comptables

MODIFICATIONS RÉCENTES

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le 1^{er} janvier 2017, Hydro-Québec a adopté de façon anticipée l'Accounting Standards Update (ASU) 2017-07, *Compensation—Retirement Benefits (Topic 715) : Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost*, publiée par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB »). Cette ASU précise que le coût des services rendus constitue la seule composante du coût net constaté au titre des avantages sociaux futurs qui peut être capitalisée dans les actifs et présentée dans les charges d'exploitation.

L'ASU 2017-07 a été appliquée de façon prospective en ce qui a trait à la capitalisation des coûts afférents dans les actifs. Pour l'exercice 2017, cette modification a entraîné une augmentation de 98 M\$ des immobilisations corporelles et, en contrepartie, une hausse de 45 M\$ du bénéfice net et de 53 M\$ des passifs financiers liés aux activités à tarifs réglementés.

L'ASU a été appliquée selon une approche rétrospective modifiée en ce qui concerne la présentation distincte des autres composantes du coût des avantages sociaux futurs dans les états consolidés des résultats. Hydro-Québec a eu recours à la méthode pratique qui consiste à utiliser les montants présentés dans la note sur les avantages sociaux futurs des états financiers consolidés de 2016 pour retraiter les données comparatives. Pour l'exercice 2017, (322) M\$ sont présentés dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs. Pour 2016, la nouvelle présentation a entraîné un reclassement de (233) M\$ des Charges d'exploitation aux Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs.

PLACEMENTS

Le 1^{er} janvier 2017, Hydro-Québec a adopté l'ASU 2016-07, *Investments—Equity Method and Joint Ventures (Topic 323) : Simplifying the Transition to the Equity Method of Accounting*, publiée par le FASB. Cette ASU simplifie les modalités d'application de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation lorsque l'entité publiante augmente sa participation dans une autre entité ou son degré d'influence sur celle-ci. Elle a été appliquée de façon prospective et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

En août 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-12, *Derivatives and Hedging (Topic 815) : Targeted Improvements to Accounting for Hedging Activities*. Cette ASU modifie les exigences relatives aux relations de couverture dans le but de simplifier la mise en application de la comptabilité de couverture et d'accroître la transparence des informations fournies dans les états financiers à l'égard des activités de gestion des risques d'une entité. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et sera adoptée de façon anticipée par Hydro-Québec le 1^{er} janvier 2018, mais n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de celle-ci.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230) : Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette ASU clarifie la présentation et le classement de certains éléments dans l'état des flux de trésorerie. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective intégrale aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

CONTRATS DE LOCATION

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, *Leases (Topic 842)*. Cette ASU fournit des directives liées à la définition, à la comptabilisation et à la présentation des contrats de location, et exige notamment que les preneurs de contrats de location comptabilisent un actif et un passif pour tous les contrats de plus de douze mois de type location-acquisition ou de type location-exploitation. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments—Overall (Subtopic 825-10) : Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette ASU fournit des directives liées à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

En juin 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-13, *Financial Instruments—Credit Losses (Topic 326) : Measurement of Credit Losses on Financial Instruments*. Cette ASU fournit de nouvelles directives quant à la dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers consolidés des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

PRODUITS

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette ASU fournit des directives liées à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

En mars 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-08, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606) : Principal versus Agent Considerations (Reporting Revenue Gross versus Net)*. Cette ASU clarifie les directives servant à déterminer si une entité agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire.

En avril 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-10, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606) : Identifying Performance Obligations and Licensing*. Cette ASU clarifie les directives liées à la détermination des obligations de prestation ainsi qu'au traitement des droits de propriété intellectuelle sous licence.

En mai 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-12, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606) : Narrow-Scope Improvements and Practical Expedients*. Cette ASU clarifie les directives liées à l'évaluation de la recouvrabilité, aux contreparties autres qu'en trésorerie ainsi qu'aux contrats achevés à la date de la première application.

Ces ASU s'appliqueront selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers consolidés des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Hydro-Québec achève son analyse et aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés n'a été relevée à ce jour.

Note 3 Réglementation

TARIFS

TRANSPORT

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2017 et 2016 ont été fixés par les décisions D-2017-049 et D-2016-046 de la Régie, avec effet respectivement le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2016. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,80 % en 2017 et à 6,85 % en 2016. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

DISTRIBUTION

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec pour les années tarifaires commençant respectivement le 1^{er} avril 2017 et le 1^{er} avril 2016 ont été fixés par les décisions D-2017-034 et D-2016-047, dans lesquelles la Régie a autorisé des hausses de 0,7 % de l'ensemble des tarifs à l'exception du tarif L, pour lequel une hausse de 0,2 % a été autorisée en 2017, mais qui est demeuré inchangé en 2016. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,90 % en 2017 et à 6,95 % en 2016. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

PASSAGE AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Dans les décisions D-2015-189 et D-2016-003, la Régie a autorisé la modification, à compter du 10 juillet 2015, des méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur, compte tenu de l'application des PCGR des États-Unis aux activités à tarifs réglementés de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec à compter de cette date.

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables réglementaires adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités à tarifs réglementés.

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

COÛTS LIÉS AUX INITIATIVES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les coûts admissibles engagés aux fins des initiatives en efficacité énergétique sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire et sont amortis sur une période de dix ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts sont comptabilisés. Les coûts comptabilisés dans cet actif portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189.

COÛTS LIÉS À UNE ENTENTE DE SUSPENSION

Une entente portant sur la suspension temporaire des livraisons d'une centrale a été approuvée par la Régie en 2014. La contrepartie du passif financier enregistré relativement à cette entente a été comptabilisée à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt, et les ajustements liés aux variations subséquentes de ce passif sont également comptabilisés dans cet actif. Les coûts associés à l'entente de suspension sont quant à eux recouvrés dans les tarifs sur une base annuelle, selon les montants facturés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2014-086, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Dans la décision D-2016-105, la Régie a révoqué les décisions D-2015-179 et D-2016-069 en vertu desquelles elle approuvait une entente visant l'utilisation de la centrale en période de pointe.

COÛTS LIÉS AU PROJET DE REMPLACEMENT DES DISJONCTEURS DE MODÈLE PK

Les coûts admissibles engagés à compter du 11 avril 2016 dans le cadre du projet de remplacement des disjoncteurs de modèle PK sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire et sont amortis sur une période de cinq ans selon les modalités déterminées par la Régie. Ces coûts portent intérêt aux taux prescrits par la Régie. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2016-077, D-2016-174 et D-2017-021, qui visent les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement admissibles sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les frais sont comptabilisés, et ceux-ci sont alors inclus dans la base de tarification. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189, qui vise les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouvrés dans les tarifs futurs sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire, qui a trait aux activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, est amorti au moment où les soldes non amortis sont reclassés comme composante du coût des avantages sociaux futurs. Il n'a pas nécessité d'approbation spécifique de la Régie, puisque celle-ci avait déjà approuvé le recouvrement du coût des avantages sociaux futurs dans les tarifs.

NOTE 3 RÉGLEMENTATION (SUITE)

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2017	2016
Coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique	2018-2027	572	684
Coûts liés à une entente de suspension	2018-2021	482	482
Coûts liés au projet de remplacement des disjoncteurs de modèle PK	2018-2021	99	51
Frais de développement	2018-2022	16	16
Avantages sociaux futurs	À partir de 2018	3 667	3 122
Autres	2018-2047	5	5
		4 841	4 360
Actifs réglementaires à court terme		124	123
Actifs réglementaires à long terme		4 717	4 237

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES**AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Depuis, cette limite ne s'applique plus à condition que la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations corporelles du Transporteur, d'une part, et du Distributeur, d'autre part, n'excède pas 50 ans. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de l'utilisation de durées de vie utile limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au 9 juillet 2015 ont été comptabilisés à titre de passif réglementaire ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

COÛT DES SERVICES PASSÉS AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le solde non amorti du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été recouvré dans les tarifs et qui sera constaté dans les résultats des exercices futurs a été comptabilisé à titre de passif réglementaire ne portant pas intérêt. Ce passif réglementaire est amorti au moment où le coût des services passés comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassé comme composante du coût des avantages sociaux futurs.

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2017	2016
Amortissement des immobilisations corporelles	2018-2115	351	361
Coût des services passés au titre du Régime de retraite	2018-2022	15	20
Passifs réglementaires à long terme		366	381

Les actifs et passifs réglementaires ne sont pas inclus dans la base de tarification, à l'exception des coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique et des frais de développement.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

NOTE 3 RÉGLEMENTATION (SUITE)

AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation accordée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis, sauf pour la partie équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée dans les deux cas.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers dans les immobilisations corporelles en cours liées à des activités à tarifs réglementés, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Établis selon les méthodes approuvées par la Régie, ces taux tiennent compte d'une composante associée au coût des capitaux empruntés et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. La composante associée au rendement des capitaux propres a totalisé 53 M\$ en 2017 et 49 M\$ en 2016.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée, déduction faite de la valeur de récupération,

sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. En vertu de la décision D-2011-039 de la Régie, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec, les coûts de remise en état des sites associés aux actifs remplacés sont également ajoutés au coût des nouveaux actifs construits.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont enregistrées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Enfin, le cadre juridique et réglementaire dans lequel Hydro-Québec exerce ses activités lui confère le droit de recevoir de la clientèle ou l'obligation de remettre à celle-ci, selon le cas, les sommes correspondant à tout écart entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires. Ces écarts donnent donc lieu à des actifs ou passifs financiers qui sont recouverts ou réglés sur une période de un à cinq ans et qui portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

Le tableau suivant présente le solde net des actifs et passifs financiers :

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Note	2017	2016
Écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité		(40)	(20)
Écarts de revenus liés aux aléas climatiques		(1)	176
Écarts dans le coût de retraite		(38)	(45)
Écarts dans la charge liée aux activités de Transition énergétique Québec		–	19
Écarts de rendement à partager avec la clientèle		(45)	–
Écarts liés aux modifications à la norme ASC 715, <i>Compensation—Retirement Benefits</i>		(42)	–
Autres		14	32
		(152)	162
Présentés comme suit :			
Clients et autres débiteurs		–	29
Autres actifs	10	–	133
Créditeurs et charges à payer		(69)	–
Autres passifs		(83)	–

Les actifs et passifs financiers ne sont pas inclus dans la base de tarification.

Note 4 Amortissement

	2017	2016
Immobilisations corporelles	2 226	2 209
Actifs incorporels ^a	175	178
Actifs et passifs réglementaires	176	120
Sorties d'immobilisations	109	90
	2 686	2 597

a) Pour la période de 2018 à 2022, l'amortissement des actifs incorporels actuellement comptabilisés devrait s'établir comme suit : 109 M\$ en 2018, 77 M\$ en 2019, 49 M\$ en 2020, 29 M\$ en 2021 et 12 M\$ en 2022.

Note 5 Taxes

	2017	2016
Redevances hydrauliques ^a	701	673
Taxe sur les services publics ^b	284	284
Taxes municipales, scolaires et autres ^c	91	88
	1 076	1 045

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 695 M\$ en 2017 (667 M\$ en 2016), dont un solde à payer de 83 M\$ au 31 décembre 2017 (68 M\$ au 31 décembre 2016).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

c) Y compris deux montants payables au gouvernement du Québec en 2017, soit l'un de 36 M\$ en vertu de la *Loi sur Transition énergétique Québec* (36 M\$ en vertu de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques* en 2016), dont aucun solde à payer aux 31 décembre 2017 et 2016, et l'autre de 15 M\$ en vertu de la *Loi instituant le Fonds du Plan Nord* (15 M\$ en 2016), à payer aux 31 décembre 2017 et 2016.

Note 6 Frais financiers

	2017	2016
Intérêts sur titres d'emprunt	2 532	2 510
Perte nette de change	10	32
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt ^a	217	218
	2 759	2 760
Moins		
Frais financiers capitalisés	203	194
Revenu net de placement	43	34
	246	228
	2 513	2 532

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont assortis d'un taux de 0,5 % et sont versés au gouvernement du Québec.

Note 7 Immobilisations corporelles

	2017			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	47 957	18 154	917	30 720
Thermique	380	368	4	16
Autres	827	494	19	352
	49 164	19 016	940	31 088
Transport				
Postes et lignes	31 587	12 172	1 699	21 114
Autres	2 557	1 485	98	1 170
	34 144	13 657	1 797	22 284
Distribution				
Postes et lignes	14 612	6 760	361	8 213
Autres	3 490	1 822	100	1 768
	18 102	8 582	461	9 981
Construction	43	23	2	22
Activités corporatives et autres	1 332	845	128	615
	102 785 ^a	42 123 ^a	3 328	63 990

	2016			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	45 744	17 438	2 271	30 577
Thermique	393	377	–	16
Autres	792	470	8	330
	46 929	18 285	2 279	30 923
Transport				
Postes et lignes	30 052	11 637	1 749	20 164
Autres	2 562	1 500	95	1 157
	32 614	13 137	1 844	21 321
Distribution				
Postes et lignes	14 224	6 499	359	8 084
Autres	3 432	1 768	101	1 765
	17 656	8 267	460	9 849
Construction	42	23	1	20
Activités corporatives et autres	1 307	817	88	578
	98 548 ^a	40 529 ^a	4 672	62 691

a) Au 31 décembre 2017, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en service faisant l'objet de contrats de location-acquisition s'établissaient respectivement à 896 M\$ et à 205 M\$ (885 M\$ et 163 M\$ au 31 décembre 2016).

Note 8 Actifs incorporels

	2017			2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables						
Logiciels et licences	1 944	1 553	391	1 897	1 421	476
Brevets	28	18	10	26	17	9
	1 972	1 571	401	1 923	1 438	485
Non amortissables						
Servitudes			457			442
Droits			13			11
			470			453
			871			938

Les ajouts correspondant à des logiciels développés en interne ont totalisé 87 M\$ en 2017 (81 M\$ en 2016).

Note 9 Placements

	2017	2016
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (34,2 %)	264	249
Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (60,0 %) ^a	601	613
	865	862
Autres	25	22
	890	884

a) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition sur la valeur comptable nette sous-jacente des actifs de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan à la date d'acquisition, qui se compose d'actifs incorporels non amortissables de 282 M\$ et d'actifs amortissables de 252 M\$ au 31 décembre 2017 (respectivement 282 M\$ et 262 M\$ au 31 décembre 2016).

En 2017, les achats d'électricité auprès de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] et de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan ont totalisé respectivement 96 M\$ et 81 M\$ (103 M\$ et 81 M\$ en 2016).

Note 10 Autres actifs

	Note	2017	2016
Fonds d'amortissement ^a	12	605	–
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^b		66	66
Débiteurs ^c		–	133
Autres		16	16
		687	215

a) Le fonds d'amortissement est constitué d'obligations émises par le gouvernement du Québec et affectées au remboursement de la dette à long terme. Au 31 décembre 2017, il comportait des obligations à long terme de 605 M\$ (néant au 31 décembre 2016) ayant remplacé des placements temporaires durant l'exercice, de même qu'un montant de 126 M\$ présenté dans le poste Placements temporaires (729 M\$ au 31 décembre 2016). Les obligations à long terme arrivent à échéance en 2026 et ont un taux effectif de 2,50 %.

b) Selon les modalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le gouvernement du Québec acquittera le montant global du remboursement au plus tard le 15 octobre 2019. Entre-temps, il verse annuellement des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois.

c) Ces débiteurs sont liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires.

Note 11 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts relatifs au démantèlement des installations de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de ces installations ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2017			
	Démantèlement des installations de Gentilly-2 ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	468	248	144	860
Passifs engagés	–	–	14	14
Charge de désactualisation	25	15	4	44
Passifs réglés	(30)	(2)	(24)	(56)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	2	2
Solde à la fin de l'exercice	463	261	140	864
Moins				
Tranche à court terme	41	8	16	65
	422	253	124	799

	2016			
	Démantèlement des installations de Gentilly-2 ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	464	255	146	865
Passifs engagés	–	–	1	1
Charge de désactualisation	25	15	4	44
Passifs réglés	(37)	(3)	(7)	(47)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	16	(19)	–	(3)
Solde à la fin de l'exercice	468	248	144	860
Moins				
Tranche à court terme	44	6	36	86
	424	242	108	774

a) La Commission canadienne de sûreté nucléaire a approuvé une garantie financière globale de 835 M\$ pour l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement des installations de Gentilly-2 et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié. Le gouvernement du Québec a fourni une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ à cet effet, et le solde proviendra des placements détenus par la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation sur lesquels est fondée la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui correspondent aux taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit :

%	Démantèlement des installations de Gentilly-2	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres immobilisations
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 1,1 et 6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 4,3 et 5,7	Entre 3,6 et 5,7	Entre 0,8 et 4,6

FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode.

Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN. Au 31 décembre 2017, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec dont la juste valeur s'élevait à 163 M\$ (161 M\$ au 31 décembre 2016).

La Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

Note 12 Dette à long terme

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et d'autres dettes, dont les passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût amorti, selon la monnaie à l'émission et la

monnaie au remboursement. Les contrats à terme et les swaps de devises transigés aux fins de la gestion du risque de change lié à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2017				2016			
	À l'émission			Au rembourse- ment	À l'émission			Au rembourse- ment
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dollars canadiens ^{a,b}	37 607	37 607	84	100	36 232	36 232	80	100
Dollars américains	5 704	7 142	16	–	6 701	9 000	20	–
Yens	–	–	–	–	1 000	12	–	–
		44 749	100	100		45 244	100	100
Plus								
Ajustement lié au risque de juste valeur couvert		259				372		
		45 008				45 616		
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		1 183				1 398		
		43 825				44 218		

a) Y compris des dettes autres que des obligations et des billets à moyen terme, dont la valeur actualisée totalisait 1 482 M\$ au 31 décembre 2017 (1 466 M\$ au 31 décembre 2016). Ces dettes ne portent pas intérêt.

b) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Ce fonds, présenté dans les postes Placements temporaires et Autres actifs, totalisait 731 M\$ au 31 décembre 2017 (729 M\$ au 31 décembre 2016).

Le tableau suivant présente le coût amorti, à la date du bilan, des tranches de la dette à long terme arrivant à échéance au cours des cinq prochaines années :

2018	1 183
2019	3 146
2020	2 602
2021	2 297
2022	3 283

NOTE 12 DETTE À LONG TERME (SUITE)

TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt des obligations et des billets à moyen terme, qui tiennent compte des taux contractuels, des primes, escomptes et frais d'émission ainsi que de l'incidence des contrats à terme et des swaps transigés aux fins de la gestion des risques à long terme associés à la dette. La partie à taux variable des obligations et des billets s'élevait à 12,0 % au 31 décembre 2017 (15,2 % au 31 décembre 2016).

%	2017			2016
	Dollars canadiens	Dollars américains	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance				
1-5 ans	8,03	9,06	8,29	7,09
6-10 ans	4,51	8,34	8,24	8,53
11-15 ans	3,74	9,91	7,62	7,61
16-20 ans	5,63	–	5,63	5,59
21-25 ans	5,11	–	5,11	5,11
26-30 ans	4,89	–	4,89	4,89
31-35 ans	4,47	–	4,47	4,47
36-40 ans	3,46	–	3,46	3,98
41-45 ans	6,53	–	6,53	6,53
Moyenne pondérée	4,93	9,25	5,22	5,35

FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui arrivera à échéance en 2022. Tout titre d'emprunt afférent portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à l'exception du crédit-relais, qui portera intérêt au taux de base américain.

De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2017, les soldes disponibles de ces marges de crédit étaient de 200 M\$ US et de 243 M\$ CA ou US (200 M\$ US et 232 M\$ CA ou US au 31 décembre 2016).

Note 13 Autres passifs

	Note	2017	2016
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	18	3 127	2 395
Créditeurs		604	507
		3 731	2 902

Les créditeurs comprennent un passif financier de 358 M\$ (359 M\$ au 31 décembre 2016) lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale, qui a été approuvée par la Régie en 2014. La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 124 M\$ au 31 décembre 2017 (123 M\$ au 31 décembre 2016). Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représentait

un montant actualisé de 482 M\$ aux 31 décembre 2017 et 2016. Il inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 24 M\$ (20 M\$ US) au 31 décembre 2017 [32 M\$ (24 M\$ US) au 31 décembre 2016]. Au 31 décembre 2017, le taux effectif de ce passif était de 1,35 % (1,22 % au 31 décembre 2016).

Note 14 Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 251 M\$ (201 M\$ US) au 31 décembre 2017 et de 293 M\$ (218 M\$ US) au 31 décembre 2016, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Aux 31 décembre 2017 et 2016, leur taux s'élevait respectivement à 1,6 % et à 1,3 %.

Les billets à perpétuité sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2017, des tranches d'un montant total de 23 M\$ (17 M\$ US) ont été rachetées sur le marché secondaire et annulées par la suite [10 M\$ (7 M\$ US) en 2016]. Des contrats à terme sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à la dette à perpétuité.

Note 15 Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est exposée à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active qui vise à limiter l'exposition à chaque risque, de manière à réduire leur incidence globale sur les résultats.

Le tableau suivant présente le montant notionnel, exprimé en dollars canadiens ou en devises, des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques à long terme :

	2017 ^a	2016 ^a
Contrats à terme		
Dollars canadiens	(70)	–
Dollars américains	202	1 223
Swaps		
Dollars canadiens	(6 938)	(7 969)
Dollars américains	5 730	5 730
Yens	–	1 000

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats de vente de devises dont les positions ouvertes au 31 décembre 2017 étaient d'un montant notionnel de 885 M\$ US (1 175 M\$ US au 31 décembre 2016).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats de garantie de taux et des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de taux d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

GESTION DES RISQUES À LONG TERME

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats à terme et des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à la dette à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats à terme et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2017 correspondaient à 22,5 TWh (19,9 TWh au 31 décembre 2016), des contrats à terme sur le gaz naturel dont les positions ouvertes aux 31 décembre 2017 et 2016 représentaient 0,5 million de MMBtu, des swaps de produits pétroliers pour lesquels il n'y avait aucune position ouverte au 31 décembre 2017 (2,6 millions de litres au 31 décembre 2016) ainsi que des swaps d'aluminium dont les positions ouvertes au 31 décembre 2017 totalisaient 410 125 tonnes (254 050 tonnes au 31 décembre 2016).

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec à ce risque est réduite par : l'importance des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la capacité d'accéder aux marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, un montant de 42 942 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement, était garanti par le gouvernement du Québec (43 491 M\$ au 31 décembre 2016).

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. Elle est également exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et au fonds d'amortissement, de même qu'aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable des actifs afférents présentés dans le bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'électricité est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 124 M\$ (119 M\$ au 31 décembre 2016) fournis en garantie par des clients, dont 35 M\$ (32 M\$ au 31 décembre 2016) sont comptabilisés dans le poste Créditeurs et charges à payer et 89 M\$ (87 M\$ au 31 décembre 2016), dans le poste Autres passifs.

Le tableau suivant présente la valeur des clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente :

	2017	2016
Clients ^a	2 030	1 684
Autres débiteurs ^b	456	365
	2 486 ^c	2 049 ^c

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 496 M\$ au 31 décembre 2017 (1 206 M\$ au 31 décembre 2016).

b) Y compris une garantie financière de 118 M\$ (104 M\$ en 2016) couvrant certains instruments dérivés détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris 284 M\$ US (159 M\$ US en 2016) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La provision pour créances douteuses des clients s'établissait à 239 M\$ au 31 décembre 2017 (250 M\$ au 31 décembre 2016).

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Pour réduire son exposition au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et au fonds d'amortissement, de même qu'aux instruments dérivés, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée et dont la majorité sont canadiens. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2017, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit égale ou supérieure à A, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

JUSTE VALEUR

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés selon leur nature et selon qu'ils sont désignés comme couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie, ou non désignés comme couvertures :

	2017			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures ^a	Montants bruts des dérivés comptabilisés ^b
Actif				
Contrats – Risque de change	–	769	51	820
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	420	3	2	425
Contrats – Risque de prix	–	8	61	69
	420	780	114	1 314
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(266)	(251)	(517)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de prix	–	(267)	(24)	(291)
	–	(533)	(275)	(808)
Total	420	247	(161)	506

	2016			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures ^a	Montants bruts des dérivés comptabilisés ^b
Actif				
Contrats – Risque de change	–	1 217	94	1 311
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	540	–	–	540
Contrats – Risque de prix	–	54	57	111
	541	1 271	151	1 963
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(152)	(1 028)	(1 180)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	(2)	(3)	(5)
Contrats – Risque de prix	–	(48)	(16)	(64)
	–	(202)	(1 047)	(1 249)
Total	541	1 069	(896)	714

a) Ces instruments dérivés sont principalement transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec. Au 31 décembre 2017, (210) M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées [(1 023) M\$ au 31 décembre 2016] en vertu d'ententes visant à limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Ces ententes découlent des encadrements qu'applique Hydro-Québec dans le but de réduire son exposition au risque de crédit et de limiter la concentration des risques.

b) Les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou à terme ou des prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente l'incidence de la compensation sur les instruments dérivés :

	2017				2016			
	Montants bruts des dérivés comptabilisés	Montants bruts compensés ^a	Trésorerie (reçue) versée en garantie ^b	Montants nets présentés dans le bilan	Montants bruts des dérivés comptabilisés	Montants bruts compensés ^a	Trésorerie (reçue) versée en garantie ^b	Montants nets présentés dans le bilan
Actif								
Court terme	143	(68)	(6)	69	223	(110)	(13)	100
Long terme	1 171	(527)	(625)	19	1 740	(974)	(482)	284
	1 314	(595)	(631)	88	1 963	(1 084)	(495)	384
Passif								
Court terme	(509)	321	1	(187)	(1 091)	939	–	(152)
Long terme	(299)	274	3	(22)	(158)	145	–	(13)
	(808)	595	4	(209)	(1 249)	1 084	–	(165)
Total	506	–	(627)	(121)	714	–	(495)	219

a) Les montants bruts des dérivés compensés sont liés à des contrats transigés conformément aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.

b) Les montants de trésorerie compensés représentent des montants reçus ou versés en vertu d'ententes d'échange de garanties signées conformément aux directives de l'ISDA.

Par ailleurs, bien que certains dérivés ne puissent être compensés en raison de l'absence d'une convention-cadre de compensation exécutoire, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Au 31 décembre 2017, 111 M\$ à recevoir d'agents de compensation en contrepartie de

versements nets étaient intégrés à ce titre dans le poste Clients et autres débiteurs, sous la rubrique Actif à court terme du bilan (27 M\$ au 31 décembre 2016). Aucun montant à payer à des agents de compensation en contrepartie d'encaissements nets n'était intégré à ce titre dans le poste Créditeurs et charges à payer, sous la rubrique Passif à court terme du bilan (16 M\$ au 31 décembre 2016).

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la partie inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés

qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui assurent néanmoins une couverture économique de positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

	2017				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	473	(1) ^a	443 ^a	29
Contrats – Risque de taux d'intérêt	117	(6)	–	3 ^b	(5)
Contrats – Risque de prix	–	177	10 ^c	(73) ^c	(48)
	117^d	644	9	373	(24)^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	(113)			(373)	(36)

	2016				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	428	(1) ^a	272 ^a	133
Contrats – Risque de taux d'intérêt	32	–	–	3 ^b	1
Contrats – Risque de prix	–	(177)	(4) ^c	(392) ^c	(47)
	32^d	251	(5)	(117)	87^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	(32)			117	(126)

a) En 2017, (70) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (13 M\$ en 2016) et 512 M\$, dans le poste Frais financiers (258 M\$ en 2016).

b) En 2017 et en 2016, 3 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers.

c) En 2017, (63) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(396) M\$ en 2016].

d) Ce montant, y compris la partie inefficace correspondant à 4 M\$ en 2017 (néant en 2016), a été comptabilisé dans le poste Frais financiers.

e) Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion intégrée des risques. L'incidence de ces instruments sur les résultats est comptabilisée dans le poste touché par le risque géré. Ainsi, en 2017, (36) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(49) M\$ en 2016], (14) M\$, dans le poste Achats d'électricité et de combustible [(16) M\$ en 2016] et 26 M\$, dans le poste Frais financiers (152 M\$ en 2016).

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

En 2017 et en 2016, Hydro-Québec n'a reclassé dans les résultats aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu à la suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2017, Hydro-Québec estimait à 203 M\$ le montant net des pertes comprises dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassées dans les résultats au cours des douze mois suivants (gain net de 17 M\$ au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017 et 2016, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de deux ans.

JUSTE VALEUR DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des débiteurs – clients, des autres débiteurs et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, sauf dans le cas des éléments présentés dans le tableau suivant :

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ^a	45 008	61 271	45 616	60 931
Dette à perpétuité	251	204	293	217

a) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

Note 16 Capitaux propres

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées au 31 décembre 2017 et 2016.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder

le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2017, le dividende est de 2 135 M\$ (2 146 M\$ pour 2016).

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2017			
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	(135)	(1 799)	3	(1 931)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	(644)	(485)	(2)	(1 131)
Montants reclassés dans les résultats	373	98	–	471
Autres éléments du résultat étendu	(271)	(387) ^a	(2)	(660)
Solde à la fin de l'exercice	(406)	(2 186)	1	(2 591)

	2016			
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	233	(1 678)	–	(1 445)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	(251)	(234)	3	(482)
Montants reclassés dans les résultats	(117)	113	–	(4)
Autres éléments du résultat étendu	(368)	(121) ^a	3	(486)
Solde à la fin de l'exercice	(135)	(1 799)	3	(1 931)

a) Les autres éléments du résultat étendu comprennent la variation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs, qui était de 545 M\$ en 2017 (245 M\$ en 2016).

Note 17 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2017	2016
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	(461)	182
Matériaux, combustible et fournitures	(9)	(6)
Créditeurs et charges à payer	271	(96)
Intérêts courus	(40)	(59)
	(239)	21
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles	77	173
Intérêts payés	2 084	2 112

Note 18 Avantages sociaux futurs

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Les autres avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement.

Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée.

La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire en cas d'invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Tous les régimes d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur de ces régimes sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2016. À cette date, le taux de capitalisation du régime était de 129,1 %. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2017.

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES ET DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début de l'exercice	24 003	23 126	1 471	1 420
Coût des services rendus	430	424	44	45
Cotisations des employés	179	163	–	–
Prestations versées et remboursements	(999)	(970)	(72)	(67)
Intérêts sur les obligations	792	766	49	48
Perte actuarielle	1 995	494	90	25
Solde à la fin de l'exercice	26 400	24 003	1 582	1 471
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	22 935	22 243	83	72
Rendement réel des actifs ^a	2 316	1 195	–	5
Cotisations des employés	179	163	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	275	304	18	18
Prestations versées et remboursements	(999)	(970)	(13)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	24 706	22 935	88	83
Situation de capitalisation – Déficit des régimes	1 694	1 068	1 494	1 388
Présentée comme suit :				
Créditeurs et charges à payer	–	–	61	61
Autres passifs	1 694	1 068	1 433	1 327

a) Les frais d'administration et de gestion facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite se sont établis à 16 M\$ en 2017 (15 M\$ en 2016).

NOTE 18 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Au 31 décembre 2017, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 24 706 M\$ (22 531 M\$ au 31 décembre 2016). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse concernant le taux de croissance des salaires.

ACTIF DU RÉGIME DE RETRAITE

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Politique de placement »), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation

pour chaque type de transaction et établissent les règles applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2017 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	35
Actions	50
Placements alternatifs ^a	15
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers, les placements privés et les prêts hypothécaires commerciaux.

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements du Régime de retraite au 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2017				2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme ^a	–	343	–	343	–	234	–	234
Obligations ^{a, b}	1 076	7 277	–	8 353	1 038	7 671	–	8 709
Actions cotées	10 553	–	–	10 553	9 129	–	–	9 129
Placements immobiliers ^{a, c}	233	68	2 856	3 157	183	72	2 703	2 958
Placements privés ^d	–	–	573	573	–	–	360	360
Fonds de couverture ^e	392	981	–	1 373	445	976	–	1 421
Dérivés ^f	(7)	22	–	15	(12)	(17)	–	(29)
	12 247	8 691	3 429	24 367	10 783	8 936	3 063	22 782
Autres ^g				245				182
				24 612^h				22 964 ^h

- a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations et des placements immobiliers classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché.
- b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 846 M\$ (1 142 M\$ en 2016).
- c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux monétaires futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux monétaires futurs.
- d) La juste valeur des placements privés est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux monétaires futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation des bénéficiaires ou le prix d'opérations comparables récentes.
- e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.
- f) Les dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.
- g) Sont regroupés sous Autres la trésorerie ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.
- h) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des créditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à recevoir de 94 M\$ (montant à payer de 29 M\$ en 2016).

NOTE 18 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2017			2016		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	2 703	360	3 063	2 474	234	2 708
Acquisitions et cessions	74	152	226	208	112	320
Gains nets réalisés	6	2	8	6	3	9
Gains nets non réalisés	73	59	132	15	11	26
	153	213	366	229	126	355
Solde à la fin de l'exercice	2 856	573	3 429	2 703	360	3 063

En 2017 et en 2016, il n'y a eu aucun reclassement entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2.

ACTIF DES AUTRES RÉGIMES

Au 31 décembre 2017, l'actif des Autres régimes était composé d'obligations émises par Hydro-Québec, pour un montant total de 83 M\$ (70 M\$ au 31 décembre 2016), et d'éléments de trésorerie, pour un total de 5 M\$ (13 M\$ au 31 décembre 2016). Les obligations sont classées au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

COÛT DES RÉGIMES

COMPOSANTES DU COÛT NET CONSTATÉ DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Charges d'exploitation				
Coût des services rendus	430	424	44	45
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs				
Intérêts sur les obligations	792	766	49	48
Rendement prévu des actifs	(1 422)	(1 337)	(3)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle nette	222	247	26	26
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	11	16	(5)	(5)
Perte actuarielle sur le régime d'assurance salaire en cas d'invalidité de longue durée	-	-	8	9
	(397)	(308)	75	75
Coût net constaté de l'exercice	33	116	119	120

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Perte actuarielle	1 101	636	85	14
Amortissement de la perte actuarielle nette	(222)	(247)	(26)	(26)
Amortissement du (coût des) crédit pour les services passés	(11)	(16)	5	5
Diminution (augmentation) totale des Autres éléments du résultat étendu	868	373	64	(7)
Moins				
Augmentation (diminution) de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	509	249	36	(4)
Diminution (augmentation) nette des Autres éléments du résultat étendu	359	124	28	(3)

NOTE 18 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Perte actuarielle nette non amortie	5 378	4 499	468	409
Coût des (crédit pour les) services passés non amortis	32	43	(25)	(30)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	5 410	4 542	443	379
Moins				
Actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	3 388	2 879	279	243
Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	2 022	1 663	164	136

Pour l'exercice 2018, l'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des (crédit pour les) services passés dans le coût net constaté de l'exercice devrait s'établir à respectivement 275 M\$ et 7 M\$ pour le Régime de retraite et à respectivement 30 M\$ et (4) M\$ pour les Autres régimes.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Obligations au titre des prestations projetées				
Taux à la fin de l'exercice (%)				
Taux d'actualisation des prestations projetées	3,42	3,83	3,43	3,84
Taux de croissance des salaires ^a	3,10	3,14	–	–
Coût net constaté				
Taux à la fin de l'exercice précédent (%)				
Taux d'actualisation du coût des services rendus	3,94	4,00	3,89	4,00
Taux d'actualisation des intérêts sur les obligations	3,33	3,34	3,39	3,41
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes ^b	6,50	6,50	3,37	3,95
Taux de croissance des salaires ^a	3,14	3,21	–	–
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs (années)	13	13	12	12

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne du rendement attendu à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par leur poids cible respectif, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

Au 31 décembre 2017, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 4,50 % pour 2018. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux augmentera de façon linéaire pour atteindre 6,50 % en 2021, puis diminuera pour s'établir au taux ultime de 4,50 % en 2036. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2017 et en 2016 :

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	2017	2016	2017	2016
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées de l'exercice	5	9	(3)	(8)
Incidence sur les obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	121	99	(94)	(78)

PRESTATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE VERSÉES AU COURS DES DIX PROCHAINS EXERCICES

	Régime de retraite	Autres régimes
2018	1 042	68
2019	1 090	70
2020	1 138	72
2021	1 186	75
2022	1 245	77
2023-2027	7 109	426

En 2018, Hydro-Québec prévoit verser des cotisations de respectivement 270 M\$ et 18 M\$ au titre du Régime de retraite et des Autres régimes.

Note 19 Engagements et éventualités**ENGAGEMENTS****ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. En 2016, ce contrat a été renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes selon les dispositions du contrat. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2017, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus avec d'autres producteurs. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052. Hydro-Québec s'était aussi engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2018	1 841
2019	1 888
2020	1 920
2021	1 955
2022	2 104
2023 et suivants	28 454

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de ses projets de développement et de ses activités de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses actifs, Hydro-Québec prévoit faire des investissements annuels en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,6 G\$ au Québec sur la période 2018-2022.

ÉVENTUALITÉS**GARANTIES**

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements sont apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser au titre de ces garanties. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2017, le coût amorti des dettes à long terme visées était de 3 289 M\$.

LITIGES

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec des recours fondés sur des revendications de droits ancestraux. Notamment, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement par suite de diverses activités d'exploitation menées sur le territoire qu'ils revendiquent. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Cette communauté réclame une somme de 500 M\$. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ce recours. En 2015, la Cour supérieure a accueilli une requête dans laquelle les Innus de Pessamit demandaient la suspension des procédures. En novembre dernier, les parties ont convenu d'un nouvel échéancier en vue de la reprise des procédures selon lequel les Innus de Pessamit disposent d'un délai de 18 mois pour faire réaliser les expertises qu'ils entendent déposer. Une conférence de gestion d'instance sera convoquée par la suite.

Note 20 Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle fournit un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution et peut aussi participer aux appels d'offres de cette division dans un contexte de libre concurrence. De plus, elle réalise des ventes d'électricité ainsi que des transactions d'arbitrage sur les marchés externes.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois. Elle exerce également les activités liées à la vente d'électricité au Québec ainsi qu'aux services à la clientèle et à la promotion de l'efficacité énergétique.

Construction : Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49^e parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les secteurs d'exploitation dans la réalisation de leurs activités.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 3, Réglementation.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport établis conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les produits et services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est rattachée à des activités menées au Québec. En 2017, les produits provenant de l'extérieur du Québec se sont élevés à 1 773 M\$, dont 1 368 M\$ des États-Unis (respectivement 1 771 M\$ et 1 405 M\$ en 2016).

NOTE 20 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats, l'actif et les activités d'investissement par secteurs :

							2017
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 790	10	11 621	1	46	–	13 468
Clients intersectoriels	4 726	3 297	80	2 479	1 711	(12 293)	–
Amortissement	805	998	752	4	127	–	2 686
Frais financiers	1 173	863	450	–	32	(5)	2 513
Bénéfice net	1 948	554	333	–	11	–	2 846
Actif total	32 944	22 494	13 639	39	6 768	(154)	75 730
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	963	1 971	650	13	157	–	3 754
							2016
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 766	75	11 434	3	61	–	13 339
Clients intersectoriels	4 716	3 140	80	2 222	1 758	(11 916)	–
Amortissement	775	917	779	4	122	–	2 597
Frais financiers	1 205	839	460	–	33	(5)	2 532
Bénéfice net	1 870	561	342	1	87	–	2 861
Actif total	32 773	21 476	13 546	59	7 499	(186)	75 167
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	906	1 757	657	8	132	–	3 460

Note 21 Données comparatives

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

